NOTICE DESCRIPTIVE DES CYCLOMOTEURS type 5000 P

CONSTRUIT PAR LA Société Industrielle Nouvelle de Fabrication pour l'Automobile et le Cycle

S.A. régie par les Articles 118 à 150 de la Loi sur les Sociétés Commerciales au Capital de 27.200.000 F

68, Boulevard de Verdun — 92 - COURBEVOIE — Registre du Commerce Seine 65 B 5231

Marque : SOLEX.

Type : 5000. P

Genre : cyclomoteur.

Poids total autorisé en charge : 130 kg.

Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1.

Nom et adresse du Constructeur :
Société Industrielle Nouvelle de Fabrication pour l'Automobile et le Cycle (VELOSOLEX).
68, boulevard de Verdun.
92400 COURBEVOIE.

I — CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre d'essieux et de roues : 2.
Roue motrice : roue avant.
Pneumatique : 2 x 16.
Constitution du châssis :

a) cadre : 2 poutres de section carrée de 52 x 52 (en tôle d'acier doux de 1,5 mm d'épaisseur, embouties et assemblées par soudures). Ces 2 poutres sont reliées entre elles par une charnière comportant un verrouillage.

b) Autres éléments du cadre : en tôle d'acier (épaisseur 2 mm - 1,5 mm et 1,2 mm emboutis assemblés par boulons).

Emplacement et disposition du moteur : sur la fourche avant avec système de démontage rapide.

II — DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême : 0,945 m.

Dimensions maxima (hors tout) du véhicule carrossé :
Largeur : 0,635 m.
Longueur : 1,480 m.

Hauteur libre au dessus du sol : 0,11 m.

Poids du véhicule carrossé en ordre de marche : 31,5 kg.
Essieux – AV 18,50 kg – AR 13 kg
Poids total autorisé en charge : 130 kg.
Essieux – AV 47,5 kg – AR 82,5 kg

III — MOTEUR.

Type : explosion - cycle à 2 temps.

Nombre et disposition des cylindres : 1 - vertical.

Emplacement et commande de distribution : système à 3 lumières et pré-compression dans carter - piston sans déflecteur à double transfert.

Alésage : 39,5 mm - Course : 40 mm - Cylindrée : 49 cm³.

Taux de compression : 8,3.

Carburant normalement utilisé : essence.

Réservoir de carburant : contenance 1,400 litre, fixé par 3 boulons sur le carter moteur (côté droit).

Régime de rotation du moteur :
Maximum : 4000 tours/minute.
Correspondant au couple maximum :
2000 tr/mn - 24,3 cm/kg.
Correspondant à la puissance maximum :
2500 tr/mn - 0,792 CV.

Echappement : Silencieux basé sur la réflexion des ondes sur parois insonores.
Constitué par une capacité cylindrique de 126 mm de diamètre et de 57 mm de hauteur fixée au bas du garde boue avant.
Le niveau sonore produit par le véhicule est mesuré dans les conditions de l'Arrêté Ministériel du 13 Avril 1972 est de 67,5 décibels A.

Alimentation du moteur : Carburateur SOLEX inversé à niveau constant, type 6,5 L I.
Alimenté par pompe à membrane et système de trop plein.
Silencieux sur l'aspiration DGM 6002 S.
2 cheminées de 5,7 x 18.

Allumage par volant magnétique et bougie : avance fixe à l'allumage : avant PMH.

Graissage moteur : par adjonction d'huile à l'essence.

Refroidissement : par turbine et air ambiant.

IV — TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage centrifuge automatique à sec.

Transmission : par galet en corindon de 42 mm de diamètre, entraînant le pneumatique de la roue AV par roulement.

Au régime du moteur de 1000 tours/minute, la vitesse atteinte est de : 7,9128 km/h.

Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum du véhicule ressort à : 30 km/h. (31,656 km/h, dont il faut retrancher 5 % à titre de glissement entre galet et pneu).

V — SUSPENSION.

Rigide, pas de système spécial.

VI — DIRECTION.

Directe, à action sur la roue AV.

VII — FREINAGE.

Sur roue avant : par frottement de 2 patins en caoutchouc (dureté 92 shores) de 4 cm² de surface sur les flancs de la jante (Ø extérieur : 420 mm - largeur du flanc : 10 mm).
Commande par câble sous gaine, à partir d'un levier placé à la poignée droite du guidon.
Compensation d'usure par manette de réglage rapide retendant le câble.

Sur roue arrière : par frottement de 2 garnitures du type FERODO de 17 mm de large et de 64 mm de longueur chacune (surface : 10,08 cm²) à l'intérieur d'un tambour en acier de 83 mm de diamètre solidaire du moyeu AR.
Commande par câble sous gaine, à partir d'un levier placé à la poignée gauche du guidon.
Compensation d'usure par manette de réglage rapide retendant le câble.

VIII — ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

Feu de route : à l'avant, un projecteur rectangulaire agréé dans le plan longitudinal de symétrie du véhicule et émettant vers l'avant une lumière jaune.

Feu rouge : à l'arrière, un feu rouge fixé sur la partie AR du porte-bagages dans le plan de symétrie du véhicule et émettant vers l'arrière une lumière rouge.

Dispositif réfléchissant : agréé, fixé sur le corps de feu rouge.

IX — DIVERS.

Avertisseur : par timbre placé sur le guidon.

Plaques et inscriptions réglementaires : gravées dans le carter moteur. Le numéro de moteur est frappé à froid à la partie AR du carter moteur et est visible sans qu'il soit nécessaire d'enlever le capot moteur, l'indication de la cylindrée est gravée sur le cylindre moteur.

Le numérotage dans la série du type commence au n°7 142 958

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur, le 10 Octobre 1973 que le véhicule n° 7142 958 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série SOLEX type 5000 P satisfait aux dispositions des articles R 69 à R 73, R 188 et R 194 à R 199 du code de la route et des arrêtés pris en application.

A Paris, le 27 Novembre 1973
L'Ingénieur des TPE (Mines)

(Signé : PEYREBONNE)

Vu :
Paris, le 27 Novembre 1973
L'Ingénieur des Mines

(Signé : BIREN)

Vu et approuvé
Enregistré sous le n° AU-709-73
A Paris, le 27 Novembre 1973
L'Ingénieur en Chef des Mines

(Signé : PROUST)

« Toute transformation du châssis de ce véhicules susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 à 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture ».

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Nous soussignés, **Société Industrielle Nouvelle de Fabrication pour l'Automobile et le Cycle**, constructeur, certifions :

a) Que le véhicule :

1° Genre : Cyclomoteur.

2° Marque : VELOSOLEX.

3° Type : 5000 PLISOLEX.

4° Numéro dans la série du type :

5° Source d'énergie : ESSENCE et huile 2 temps.

5° bis Cylindrée (en cm cubes) : 49.

6° Carrosserie : SOLO

7° Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1

8° Charge utile : 98,5 kg.

9° Poids à vide : 30,5 kg.

10° Poids total autorisé en charge : 130 kg.

est entièrement conforme au type décrit plus haut;

b) Que ce véhicule sort de nos usines

le .....

pour être livré à .....

.....

Fait à COURBEVOIE, le .....

Société Industrielle Nouvelle de Fabrication
pour l'Automobile et le Cycle
S.I.N.F.A.C. (Velosolex)
S.A.R.L. Capital 6.000.000 de F.
69, Boulevard de Verdun
92 - COURBEVOIE
Téléphone : 333-37-15
R. C. Seine 63-B-9231